

Conférence de presse du 22 juin 2020

*Seul le texte prononcé fait foi*

## **«La libre circulation des personnes et les accords bilatéraux I assurent le succès de la Suisse »**

**Par Valentin Vogt, président de l'Union patronale suisse**

Chers représentants des médias, Mesdames et Messieurs

Le 27 septembre, notre pays se trouvera à la croisée des chemins en matière de politique européenne. Ce n'est pas seulement sur cette politique que nous nous prononcerons. Certes, notre vote fixera avant tout les contours de nos relations contractuelles avec nos voisins, c'est-à-dire l'UE, notre partenaire commercial de loin le plus important. Mais le cœur de l'affaire est la réussite économique de la Suisse, les conditions bien ordonnées de notre marché du travail et les libertés individuelles que nous considérons tous comme allant de soi depuis longtemps. Je vais commencer par développer quelque peu le premier point.

Beaucoup d'entre vous gardent assurément un souvenir précis du milieu des années 1990. Cette période était marquée par la crise immobilière et l'échec de l'adhésion à l'EEE. La Suisse était aux prises avec une récession persistante. L'immigration nette en provenance des pays européens était négative. Pour autant, cette situation n'aidait aucun détenteur d'un passeport à croix blanche à trouver un nouvel emploi. Au contraire : on enregistrait en 1997 une moyenne de 188 300 chômeurs, un chiffre qui, de près ou de loin, n'a même jamais été atteint depuis lors malgré une augmentation significative de la population. En réalité, notre économie n'a redémarré qu'à partir du moment où, après quasi sept ans de négociations, il est enfin apparu clairement que la Suisse pouvait réellement faire partie du marché unique européen, grâce aux Accords bilatéraux I. Notre pays continue de bénéficier aujourd'hui de l'élan considérable qui s'en était suivi.

Malgré cela, les promoteurs de l'Initiative de limitation s'emploient depuis des années à minimiser les avantages des Accords bilatéraux I. Plusieurs études indépendantes commandées par la Confédération ces dernières années démontrent pourtant l'importance économique de ce groupe d'accords, dont la valeur totale est estimée à quelque 64 milliards de francs par an.

Il est vrai que la Suisse a conclu en 1972 un accord de libre-échange avec l'UE. Cet accord ouvre l'accès au marché européen pour certains biens, mais ne garantit en aucun cas une participation étendue. Trois exemples illustreront mon propos:

1. Actuellement, nos entreprises exportatrices profitent énormément du fait que les normes ainsi que les procédures d'essais et de certification suisses sont reconnues dans l'UE. L'accord bilatéral sur la suppression des obstacles techniques au commerce couvre 20 domaines de produits représentant les deux tiers des échanges de marchandises entre la Suisse et l'UE.

2. L'accord sur l'agriculture est un grand succès. L'an dernier, par exemple, la Suisse a exporté au total 38,5 pour cent de fromage de plus qu'avant l'entrée en vigueur des accords bilatéraux.
3. Autre avantage, souvent oublié malheureusement : le fait que l'économie et surtout de nombreuses PME bénéficient directement de l'accord bilatéral sur la recherche. Notre pays est en effet un pôle d'innovation de premier plan, mais toutes les entreprises, même moyennes, ne peuvent pas s'offrir le luxe d'un grand département de R&D. Grâce à leur implication étroite dans les programmes-cadres de recherche européens, nos PME peuvent donc bénéficier de réseaux internationaux, ce qu'elles font largement.

Enfin je tiens à souligner au passage que le tourisme en Suisse a également décollé grâce à l'accord de Schengen, lié à la libre circulation des personnes, et que cet élan a aidé la branche à surmonter la phase difficile du franc fort.

Pour la Suisse, pays exportateur, les accords bilatéraux sont donc un succès. Ils ne profitent pas seulement à l'industrie MEM, aux entreprises de technologie médicale, aux fromageries et aux hôteliers. Des dizaines de milliers de fournisseurs dans tout le pays en tirent aussi indirectement profit. Les avantages économiques correspondants nous valent notre prospérité générale. Depuis l'introduction des accords bilatéraux I, le salaire réel moyen a augmenté en Suisse de 0,7 pour cent par an. A titre de comparaison, sur les dix années précédentes, ce taux de croissance n'était que de 0,2 pour cent par an. De plus, davantage d'emplois ont été créés pour les populations locales. En 2019, le taux d'emploi des 15 à 64 ans a atteint le niveau record de 80,5 %.

L'initiative de limitation exige deux choses du Conseil fédéral. Premièrement, qu'il mette fin à la libre circulation des personnes dans un délai d'un an, d'entente avec l'UE. Or, cette exigence s'est déjà avérée irréaliste après l'approbation de justesse de l'initiative sur l'immigration de masse. Voilà donc aussitôt la seconde exigence : l'obligation pour le Gouvernement, faute d'entente, de dénoncer unilatéralement l'accord de libre circulation, ipso facto l'ensemble des accords bilatéraux I. Pour cette raison, le projet peut légitimement s'appeler "initiative de résiliation".

Il existe actuellement de nombreuses propositions quant à la manière de remettre en marche notre économie et de préserver l'emploi en Suisse en ces temps difficiles. Tous les acteurs du monde des affaires, petites ou grandes entreprises, prestataires de services, industrie ou commerce, sont au moins d'accord pour dire que la chose la moins responsable que nous puissions faire maintenant serait d'annuler les accords bilatéraux et de rompre nos relations avec notre principal partenaire.